

Annoncée depuis 3 mois, la catastrophe est là.

Depuis le 3 mai, nous assurons bénévolement l'hébergement et l'accompagnement (procédure juridique, nourriture et santé) d'une centaine de mineur•es isolé•es étranger•ères. Ces jeunes sont mis à la rue à la suite d'une évaluation de minorité négative réalisée par le Forum Réfugiés sans aucun respect des procédures, validée par la Méomie et signée du président de la Métropole.

La boucle d'hébergement solidaire et citoyen est pleine, les lieux mis à disposition par la @Ville de Lyon sont saturés, @Le Chemineur affiche complet depuis 15 jours.

De plus, nous n'avons ni les moyens humains ni les moyens logistiques pour assurer la mission de centre d'accueil et d'orientation des jeunes venant d'être mis•es à rue, mission encore rendue plus difficile et éprouvante par l'absence de halte de nuit.

Nous en sommes réduits à sélectionner à l'aide de critères tels que la date d'arrivée à Lyon qui pourra dormir au chaud, qui devra repartir avec une tente.

Aussi, c'est avec le cœur gros que nous avons pris la décision hier de ne plus accueillir de nouveaux jeunes à la rue.

Les associations partenaires redirigeront désormais les jeunes vers :

-- le 115 pour l'hébergement (1 nuit sur 4 en moyenne sur présentation de la lettre de refus de prise en charge de la Méomie).

-- La pass mineurs du secours populaire français pour le déjeuner et les cours de français/FLE (58 rue Victor Lagrange, métro Jean Macé).

-- L'AMIE pour la procédure de recours (permanence pour les nouveaux le mercredi matin au 7 rue Diderot entre 8h30 et 12h).

Si vous croisez un jeune à la rue, n'hésitez pas à l'orienter vers ces trois lieux.

Nous n'avons cessé d'alerter la @Métropole de Lyon depuis début mai et de solliciter leur aide.

Aucune proposition de rendez vous, aucune rencontre.

L'exécutif métropolitain laisse des citoyen•nes démuni•es gérer des situations d'urgence humanitaire.

Ces jeunes ont l'âge de nos enfants ou de nos petits frères, cette situation est inhumaine.

Et qu'en est-il du principe d'égalité ? Comment exercer son droit de recours lorsque l'on dort à la rue, que l'on est illettré, anglophone, sans téléphone portable ?